

AVIS PUBLIC



DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES 2026

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES PAR LE SOUSSIGNÉ, TRÉSORIER DE LA VILLE, QUE :

Le rôle général de perception des taxes pour l'année 2026 a été complété et déposé au bureau du trésorier, situé à l'hôtel de ville au numéro 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 4P3, conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais requis par la loi et ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au *Règlement 2264-2025 décrétant les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2026*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de communiquer avec le Service des finances de la Ville **par téléphone au 450 759-4415** afin de requérir une copie de ce compte.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 4 février 2026.

(s) *Yannick Roy*

Yannick Roy, MBA, CPA

Trésorier et directeur du Service des finances